

# JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 31/01/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## SINOSPINE INVESTISSEMENT – Constitution de société

Référence : L007804

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 4 février 2022 sur [paysan-breton.fr](http://paysan-breton.fr)

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 28/01/2022 il a été constitué une SAS dénommée : **SINOSPINE INVESTISSEMENT** – Siège social : 65 avenue gros malhon 35000 RENNES – Capital : 1 000€ – Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'activité de holding patrimonial et financier. A cette fin, la société pourra notamment : - constituer des sociétés, participer à la constitution de sociétés, prendre ou céder des participations dans des sociétés constituées, participer à des augmentations de capital de sociétés, gérer ses participations et ce, quelle que soit la nature civile ou commerciale desdites sociétés ; - acquérir, administrer et gérer par location ou autrement tous immeubles et biens immobiliers. La société pourra, dans ce cadre, réaliser toutes opérations qu'elle qu'en soit la nature, mobilière, immobilière, commerciale et financière se rapportant directement ou indirectement à l'objet précité ou pouvant en faciliter la réalisation. – Président : M. LEBHAR Jonathan 65 avenue gros malhon 35000 RENNES – Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions, y compris entre associés, sera soumise à l'agrément préalable donné par décision collective extraordinaire adoptée à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés. – Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des résultats de la société où il est réservé à l'usufruitier. Le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions sociales. – Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES.

Consulter cette annonce en ligne

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

---